

Les nouvelles mesures pour jeunes demandeurs d'emploi en un coup d'œil

Mesures	CONTRAT D'APPUI-EMPLOI (CAE)	CONTRAT D'INITIATION A L'EMPLOI (CIE)																
Jeunes bénéficiaires	Jeunes de moins de 30 ans diplômés ou non, inscrits depuis au moins 3 mois	Jeunes de moins de 30 ans diplômés ou non, inscrits depuis au moins 3 mois																
Employeurs	Tous, sauf sociétés commerciales	Tous, s'ils peuvent offrir une réelle perspective d'emploi à la fin du contrat																
Conclusion du contrat	Adem et jeune	Employeur, jeune et Adem																
Durée du contrat	12 mois Possible reconduction de 6 mois avec le même employeur ou un autre, avec l'accord du Directeur de l'Adem. Demande introduite au plus tard 1 mois avant la fin du contrat, sur demande motivée du promoteur, en tenant compte des résultats des évaluations et conclusions tirées d'un entretien entre le jeune et l'Adem.	12 mois Possible reconduction de 6 mois avec le même employeur ou un autre, avec l'accord du Directeur de l'Adem. Demande introduite au plus tard 1 mois avant la fin du contrat, sur demande motivée du promoteur, en tenant compte des résultats des évaluations et conclusions tirées d'un entretien entre le jeune et l'Adem																
Durée du travail par semaine	40 heures	40 heures																
Encadrement	Tuteur Plan de formation établi entre promoteur, tuteur et jeune Possibilité de formation théorique et pratique proposée par l'Adem ou le promoteur Evaluation après 6 mois et 8 semaines avant la fin du contrat	Tuteur Plan de formation établi entre promoteur, tuteur et jeune Possibilité de formation théorique et pratique proposée par l'Adem ou le promoteur Evaluation après 6 mois et 8 semaines avant la fin du contrat																
Rémunération brute du jeune (% SSM non qualifié, index: 775,17)	<table border="1"> <tr> <td>< 18 ans</td> <td>80 % = 1 656,88 €</td> </tr> <tr> <td>Non diplômé</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>CATP, Technicien, BAC</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>BTS, Bachelor, Master</td> <td>130 % = 2 692,43 €</td> </tr> </table>	< 18 ans	80 % = 1 656,88 €	Non diplômé	100 % = 2 071,10 €	CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €	BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €	<table border="1"> <tr> <td>< 18 ans</td> <td>80 % = 1 656,88 €</td> </tr> <tr> <td>Non diplômé</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>CATP, Technicien, BAC</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>BTS, Bachelor, Master</td> <td>130 % = 2 692,43 €</td> </tr> </table>	< 18 ans	80 % = 1 656,88 €	Non diplômé	100 % = 2 071,10 €	CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €	BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €
< 18 ans	80 % = 1 656,88 €																	
Non diplômé	100 % = 2 071,10 €																	
CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €																	
BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €																	
< 18 ans	80 % = 1 656,88 €																	
Non diplômé	100 % = 2 071,10 €																	
CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €																	
BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €																	
Prime de mérite	Facultative	Facultative																
Remboursement par l'Etat	Aux promoteurs autres que l'Etat : 75 % de l'indemnité et charges patronales pour les 12 premiers mois 50 % de l'indemnité et charges patronales pendant la prolongation	50 % de l'indemnité et charges patronales pour les 12 premiers mois 30 % de l'indemnité et charges patronales pendant la prolongation																
Dispositions protectrices applicables	Congé légal Travail de nuit, de jours fériés légaux, de dimanche	Congé légal Travail de nuit, de jours fériés légaux, de dimanche																
Fin du contrat	Par le Directeur de l'Adem, sur demande motivée du promoteur ou si manquement à ses obligations posées par l'Adem, avec préavis de 8 jours Sur demande du jeune, avec motifs valables et convaincants et préavis de 8 jours	Par l'employeur au cours des 6 premières semaines, avec préavis de 8 jours Après 6 semaines, avec accord de l'Adem et préavis de 8 jours Sur demande du jeune, avec motifs valables et convaincants et préavis de 8 jours																
Obligations de l'employeur à la fin du contrat	Certificat de travail sur la nature et la durée de l'occupation et des formations suivies	Certificat de travail sur la nature et la durée de l'occupation et des formations suivies																
Primes à l'embauche par l'Etat	Si CDI sans période d'essai : Remboursement des charges patronales pendant 12 mois Pas de cumul avec d'autres aides, p.ex. : bonification d'impôts	Si CDI sans période d'essai : Remboursement des charges patronales pendant 12 mois Pas de cumul avec d'autres aides, p.ex. : bonification d'impôts																
Priorité d'embauche	Non prévue	Pendant 3 mois après la fin du CIE																